

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021

Commune de Nanton

L'an deux mille vingt et un et le quinze du mois de décembre, le conseil municipal s'est réuni en salle du conseil à la mairie de Nanton à 19h, sous la présidence de Mme Véronique DAUBY, maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2021.

Secrétaire de séance : BENAS Nathalie.

Etaient présents : DAUBY Véronique, BENAS Nathalie, DAVID François, DE LAUNAY François-Xavier, DECHENAUD Cécile, GARROT Cédric, GILLOZ Denis, HAAS Didier, PROTAT Estelle, ROUSSEAU Elodie, TAMIZON Cédric.

Etaient excusés : BOYEAUD Malorie (donne pouvoir à PROTAT Estelle), MANIEZ Mickaël (donne pouvoir à DECHENAUD Cécile), MARCHANDIAU Perrine (donne pouvoir à BENAS Nathalie).

Etait absent : LACHAUX Fabien.

Ouverture de la séance : 19h00

Le compte rendu du conseil municipal précédent tenu le 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

I) Choix des entreprises suite à la consultation pour l'école

Suite à l'appel d'offres et à l'ouverture des plis le 26 novembre pour les travaux de l'école, l'atelier FABA propose de retenir les entreprises suivantes pour chaque lot :

1. Gros œuvre : Bourdon construction - 01380 Saint Cyr sur Menthon
2. Menuiserie : SARL Laffay - 71520 Saint Léger sous la Bussière
3. Plâtrerie/peinture : Bonglet – 71100 Saint Rémy
4. Carrelage/faïence : SARL Brulard – 71530 Crissey
5. Sols souples : MSB Revêtement – 71390 Saint Boil
6. Electricité : SARL Pourette – 71 700 Tournus
7. Plomberie : initialement aucune offre

Délibération concernant les 6 premières entreprises : Avec 1 vote contre, 1 abstention et 12 votes pour, les membres du conseil municipal valident cette liste.

- Pour la plomberie, le lot a été déclaré infructueux et un devis a été demandé à l'EIRL Martin d'Etrigny. Il est décidé de ne pas refaire d'appel d'offre.

Délibération concernant le choix de l'entreprise Martin pour les travaux de plomberie. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité de choix de cette entreprise.

II) Appel à projet du département

Mme le maire présente les demandes de subventions possibles au département, sachant que 2 dossiers seulement peuvent être déposés (avant le 31 décembre 2021) à condition que l'un des deux entre dans l'item environnement.

1. Concernant la voirie, la commune peut obtenir 20% de 26 000€. Le devis sollicité pour la réfection de la route de la déchèterie s'élève à 42 570€ HT. Les travaux peuvent être séparés en deux avec la réfection d'une première partie jusqu'au chemin de Loize pour un coût de 22 320€ autorisant une demande de subvention de 4 464€.

2. Il existe un volet plantation d'arbres nécessitant un investissement de 10 000€ HT avec l'obtention de 50% de subventions qui ne correspond pas aux besoins actuels de la commune. Il existe cependant un autre dispositif nommé « le chèque arbre » mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022 : 500€ par tranche de 1 000€ d'investissement s'il est fait appel à un fournisseur de Saône et Loire (la subvention maximale est de 2 000€ pour 4 000€ de dépenses).

3. Une subvention peut être demandée pour le toit des logements de la Guiche à hauteur de 20%. Le devis de 41 054€ HT permettrait l'obtention d'une subvention de 8 210€. Les travaux sont envisagés en deux fois.

Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur la demande de subvention la plus judicieuse : 1 vote pour la subvention du toit et 13 votes pour la voirie. Le Maire sollicitera donc une subvention pour la réfection de voirie.

III) Les avancées du PLU

Une réunion de travail a eu lieu le 15 décembre. D'après le Grand Chalon une taxe supplémentaire peut être instituée pour la participation aux réseaux concernant l'OAP.

Les membres du Conseil Municipal décident à 12 voix de ne pas conserver l'OAP et de garder un seul terrain constructible dans cette zone.

IV) Points sur les derniers conseils communautaires

- Le dernier conseil communautaire a donné un certain nombre de pouvoir au président de la Communauté de communes et a supprimé les réunions de bureau.
- Le prochain conseil communautaire est prévu le 16 décembre afin d'approuver le rapport de la CLETC fixant le montant des attributions de compensation, de passer une convention pour le financement du transport du RPI Marnay-Gigny-St Cyr, d'approuver le lancement des nouveaux bâtiments administratifs et de l'extension de la structure jeunesse, d'augmenter encore la redevance incitative suite à des hausses importantes (le budget déchets n'est plus équilibré).
- Assainissement : les travaux commencent sur Gigny et devraient commencer sur Nanton au printemps (mise en séparatif de la rue Albert Chapot) ; l'entreprise Petavit a été retenue.

V) Questions diverses

– A l'occasion des vœux prévus le 15 janvier Mr Gilloz propose de faire un « petit » feu d'artifice, ce qui lui permettrait de passer sa certification. Les vœux pourraient être

présentés dans l'atelier/sous barnums. L'équipe municipale reste cependant dans l'attente de directives en lien avec la pandémie.

- Prochaines dates des commissions budget. La première aura lieu le 27 janvier 2022.
- Proposition d'acquisition d'un bâtiment à Chalot pour stocker du matériel communal. La commune fera une offre à 28 000 €.

La séance est levée à 21h

